



Obtention d'une carte d'agent immobilier

Par **tontonimmo**, le **26/09/2013 à 15:45**

bonjour

actuellement employé comme négociateur immobilier dans une agence (depuis 5 ans)ou je suis seul , je réfléchis à la possibilité de me "mettre à mon compte".

je me suis renseigné à droite et à gauche (internet et préfecture)des formalités pour obtenir la fameuse carte , je n'ai pas le même son de cloche partout , qu'en est-il exactement pour les gens qui ne sont titulaires que du bac ou autre diplôme, ou titre du même niveau ?

Par **trichat**, le **26/09/2013 à 18:27**

Bonjour,

Vous trouverez sur le site de la préfecture (Jura) toutes les informations concernant la délivrance de la carte professionnelle d'agent immobilier.

En absence de certains diplômes, il est possible d'obtenir cette carte lorsque l'on a acquis une expérience professionnelle dans une agence immobilière détenant la carte sollicitée (par exemple transactions, gestion).

<http://www.jura.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Agent-immobilier/Conditions-d-obtention-de-la-carte-professionnelle>

Cordialement.

Par **tontonimmo**, le **27/09/2013 à 10:54**

bonjour , merci pour ce lien il repond tres clairement a mes questions !